



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

19 février 2014

Le système d'élection au Grand Conseil doit être modifié

(IVS).- Le Conseil d'Etat prend acte de la décision du 12 février 2014 par laquelle le Tribunal fédéral oblige les autorités cantonales à mettre en place un système d'élection au Grand Conseil conforme à la Constitution fédérale.

Ce jugement ne constitue pas une surprise au vu des récentes jurisprudences en la matière (Nidwald, Zoug, Schwytz, Fribourg). Par contre, le Gouvernement s'étonne du revirement complet opéré en moins de 10 ans par le Tribunal fédéral dans la prise en compte du poids historique des districts.

Rappelons que le Gouvernement a d'ores et déjà initié une réforme du territoire et des institutions dont le système d'élection au Grand Conseil fait partie intégrante. Il poursuivra son œuvre avec le souci de proposer pour les prochaines élections aux valaisannes et valaisans un système respectant les considérants du TF et répondant au mieux à leurs aspirations.

Précisons enfin que la validité des élections cantonales 2013 n'est pas remise en cause par cette décision.

Note aux rédactions

***Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances et des institutions
027 606 50 05***

